

26 - L'art dans la ville - Mise en place d'une procédure d'acquisition d'oeuvres d'art

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Franche-Comté compte nombre d'artistes plasticiens qu'elle a formés dans son Ecole Régionale des Beaux-Arts, une des plus anciennes de France, ou qui ont fait le choix d'y résider. Transfrontalière avec la Suisse et ses grandes institutions (fondations MAMCO de Genève, foire de Bâle...), notre région est en première ligne pour amorcer avec ce pays un dialogue approfondi. Partie intégrante d'un ensemble grand Est qui favorise la circulation des hommes et des oeuvres et qui connaît un fort dynamisme dans le secteur concerné (ouverture de la Kunsthalle de Mulhouse, installation de Beaubourg-Metz, dynamisme du Musée d'Art Moderne de Strasbourg, Consortium de Dijon ...), Besançon, on l'a vu dans l'opération «Utopies et Innovations», est à même de jouer un rôle de tête de réseau pour des projets transrégionaux.

En outre, la proche ouverture de la Cité des Arts et de la Culture regroupant en son sein le FRAC Franche-Comté et le Conservatoire crée une dynamique qu'ont anticipée et accompagnée des établissements locaux comme l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, le Pavé dans la Mare ou encore le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui accorde une part significative de sa programmation aux formes contemporaines.

Enfin, un maillage de centres de pratiques amateurs organisés autour des maisons de quartiers complètent heureusement le travail de terrain effectué par de nombreuses associations aussi qualifiées que dynamiques, ce qui augure bien d'un intérêt grandissant du public bisontin pour une forme d'expression artistique pourtant réputée difficile.

Toutefois, il s'agit désormais de développer une politique culturelle en matière d'arts visuels, de manière à avoir une meilleure lisibilité dans ce domaine, et ce notamment compte tenu des savoir-faire et énergies créatrices locaux.

Les orientations

La Municipalité a validé, au cours de sa séance du 5 juillet 2010 le maintien de l'enveloppe financière annuelle réservée (120 K€ imputés au chapitre 21.312.2161.2610.10034), en définissant les orientations suivantes :

- le «FEU» ou «art dans la ville» doit être destiné uniquement à l'acquisition d'oeuvres pérennes à installer sur l'espace public

- pour chaque grande opération d'aménagement urbain, la Municipalité envisagera la possibilité ou non de lancer une commande à un artiste

- une plus grande attention devra être portée à l'installation d'oeuvres dans les quartiers (par exemple notamment dans le cadre du PRU des Clairs-Soleils et Planoise)

- une diversité de style et de supports doit être envisagée

- un comité d'experts sera constitué pour faire des propositions et rendre un avis

- il appartiendra principalement à la ville de déterminer les lieux d'implantation, en lien avec les projets globaux, le style et le type d'oeuvres souhaités.

Trois orientations ont été proposées dans le «Schéma d'orientation culturel» :

1. aménager des ateliers pour les artistes plasticiens
2. développer les résidences d'artistes et les expositions
3. relancer le dispositif «l'art dans la ville».

Le dispositif «l'art dans la ville» poursuit essentiellement un triple objectif :

1 - embellir l'espace urbain en proposant, à la vue de tous, des œuvres d'art contemporaines. Toutefois, et au-delà de la simple ornementation de la cité, les œuvres doivent, à l'idéal, proposer ou induire une relecture de la ville, amenant le passant à se muer en visiteur de son propre environnement urbain, mêlant ainsi intimement, découverte d'une pièce et redécouverte de l'ensemble dans lequel elle s'enchâsse.

2 - favoriser l'accès aux pratiques visuelles contemporaines au plus grand nombre par la présence quotidienne d'œuvres en situation urbaine. Véritable entreprise de médiation culturelle constante, la présence d'art dans la ville permet d'entrer dans une relation familière avec des travaux trop souvent réservés à une élite et réputés difficiles d'accès. De ce point de vue, l'art dans la ville n'est pas étranger à des enjeux pédagogiques.

3 - aider à la production et à la présentation de travaux d'artistes accréditant l'image d'une ville accueillante, attentive aux inventions d'aujourd'hui, à la fois patrimoniale et ouverte sur le futur et la jeunesse de la création.

Pour ce faire il s'agit avant tout d'organiser et d'animer la tenue d'un comité d'experts chargé d'éclairer les choix autant que de besoin par une analyse approfondie des propositions artistiques.

Création d'un comité d'experts

Un premier comité d'experts a été constitué (Stéphanie Jamet CHAVIGNY, Docteur en Histoire de l'Art, Emmanuel GUIGON, Directeur des Musées du Centre et Laurent DEVEZE, Directeur de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts) et s'est réuni le 11 octobre 2010 sur l'invitation du Conseiller Municipal Délégué aux Arts Plastiques. Il propose un cadre dans lequel il désirerait aborder sa réflexion.

Ce comité s'est accordé à souligner l'extraordinaire pluralité de l'offre contemporaine dans le domaine des arts visuels qui associe dans l'espace public des oeuvres plastiques et volumes (statue, mobilier...) à des présences «légères» marquant aussi le paysage de la cité (cartes postales, interventions sonores ou lumineuses) pour peu qu'elles émanent d'un créateur confirmé capable de s'exprimer dans une authentique pertinence dans l'espace urbain considéré.

De même, le comité souhaite que l'on songe aux différents supports possibles de diffusion de la création contemporaine (tickets d'entrée des monuments, plans de la ville...).

En ce sens le comité pourrait étendre sa compétence à une réflexion de type pédagogique concernant l'art contemporain en général.

Le comité se propose également de veiller à la diversité des projets proposés aux élus pour éviter tout risque de «clientélisme» ou d'effet de réseau toujours stérilisant à court ou moyen terme qu'il s'agisse d'artistes abonnés à ce genre de commande ou d'institutions, associations ou centre d'art trop souvent en position de monopole (cas de la Fondation de France).

Il a également proposé d'élargir la composition de ce comité d'experts à :

- Mme Régine CUZIN, commissaire d'expositions
- un responsable de structures, centre d'art, écoles d'art ou FRAC, naturellement hors région ou une personnalité médiatique critique ou académique spécialiste des questions de commande publique et de médiation culturelle : Frédéric BUGADA, directeur de la Cosmic Galery (Paris)
- un expert (non élu municipal) proposé par l'opposition municipale :

Propositions :

- M. Pascal BRUNET, historien de l'art, guide conférencier du patrimoine bisontin, proposé par M. GONON

- M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, commissaire priseur ayant de bonnes connaissances de l'art du fait de sa profession, proposé par M. ROSSELOT
- Mlle Aurélie COUSIN, du fait de sa formation en matière d'Histoire de l'Art, proposée par Mme JEANNIN.

Il propose également d'accueillir, au regard des oeuvres proposées, deux membres issus des services sur les questions touchant à l'articulation des œuvres contemporaines au patrimoine et à la question plus générale de l'urbanisme et de l'aménagement urbain.

Les procédures

Le principe retenu est celui de deux réunions du Comité d'experts par an, l'une en décembre l'autre en juin, précédées par un appel à candidature précisant qu'il peut s'agir soit d'une offre libre soit d'une proposition déjà liée à un lieu précis (soit parce qu'il répond à un appel d'offre municipal soit parce que l'artiste a conçu son oeuvre dès l'origine en relation avec un endroit spécifique de la cité).

Les dossiers doivent parvenir sous forme papier à l'attention de M. le Directeur de l'EPCC ERBA, 12 rue Denis Papin 25000 Besançon au plus tard un mois avant la date de réunion du comité.

Ceux-ci peuvent être présentés soit directement par l'artiste soit par une association ou un centre d'art porteur du projet.

Les fiches d'expertise rédigées et signées sont confidentielles ainsi que les débats tenus à l'intérieur du comité ; celles-ci sont remises à M. le Maire, via le Directeur Général des Services, par le Directeur de l'Ecole qui assure le secrétariat du comité.

Les projets artistiques peuvent concerner tous les médias utilisés et relever de tous les styles mais tenir compte dès leur présentation de leur faisabilité technique.

Un budget précis de réalisation et de coût total de l'oeuvre devra figurer en sus de la description artistique.

Un bilan annuel faisant apparaître le nombre d'oeuvres expertisées et réalisées sera transmis à M. le Maire dans les mêmes conditions après la réunion de décembre.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer les orientations générales de l'opération «art dans la ville»,
- de valider la procédure d'acquisition des oeuvres d'art,
- de valider la composition du comité d'experts.

«M. Yves-Michel DAHOU : Là il s'agit de renforcer un comité d'experts pour l'art dans la ville. L'idée est finalement relativement simple ; si chacun, c'est d'ailleurs heureux, peut avoir un point de vue sur la culture, ce qui est quelque chose qui est largement partagé, on peut parler de ses goûts, de ses choix, de ses tendances esthétiques, il y a aussi en matière culturelle une expertise. Donc l'idée est simplement de faire appel à des personnalités dont la compétence est incontestable pour favoriser, guider, en tout cas permettre aux élus, donc au politique qui in fine tranchera d'être conseillé au mieux pour l'intégration de l'art dans l'espace public. Il appartiendra donc aux instances quelles qu'elles soient ou aux acteurs culturels ou même aux artistes de faire des propositions sur des critères qui ont déjà été établis dans l'amoncellement en tout cas de ce comité d'expert afin de s'appuyer sur, je dirais des critères objectifs et des règles en tout cas qui feront qu'on n'est pas dans l'arbitraire, dans l'à peu près mais qui permettront aux élus de prendre des décisions en connaissance de cause.

Vous avez la composition. Je vous ferai observer simplement que dans ce comité d'experts il n'y a pas d'élus, c'est un vrai comité d'experts, il a toute latitude pour apprécier, soupeser les projets et ensuite faire des propositions, en retenir, en rejeter mais faire des propositions aux élus qui ensuite devront décider. Et il a été demandé donc à l'opposition de proposer un nom.

M. Pascal BONNET : Je voudrais déjà saluer l'initiative d'ouvrir à la société civile et de proposer à l'opposition de donner un nom pour contribuer à l'enrichissement de notre patrimoine artistique. Alors l'opposition a été sollicitée, elle répond tellement qu'il y a 3 candidats proposés car les oppositions se sont exprimées séparément. Je crois que ce sont des profils tout à fait différents et il est sans doute difficile de choisir. Nous avons proposé Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Philippe GONON a proposé Pascal BRUNET, un grand spécialiste du XVIII^{ème} Siècle je crois, un historien de l'art reconnu et qui contribue beaucoup au rayonnement de la ville. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN a une connaissance d'historien de l'art mais aussi la connaissance de la valeur des choses du fait de son métier et a l'expérience de deux mandats municipaux qui peut aussi être utile. Martine JEANNIN apparemment présente une candidate que je ne connais pas qui est étudiante.

M. LE MAIRE : Je connais bien Pascal BRUNET c'est quelqu'un de très compétent, excessivement compétent. Il fait un super travail à l'Office du Tourisme, c'est quelqu'un d'intéressant. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, on le connaît bien aussi puisqu'il a siégé ici. En plus, ça montrerait l'ouverture d'esprit du Maire par rapport à cela, une fois de plus et du Conseil Municipal ! Les deux propositions sont bonnes, Mme COUSIN je ne la connais pas.

M. Philippe GONON : Nous allons oser une proposition...

M. LE MAIRE : Ne m'en proposez pas deux.

M. Philippe GONON : Si ! (rires) car c'est intéressant d'avoir les deux compétences.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas d'accord. Dans la vie il faut aussi savoir choisir. Ou vous vous mettez d'accord sur un nom ou je fais voter le Conseil, mais on ne va pas en mettre deux. Un, c'est déjà une ouverture qui me paraît intéressante, après chacun vote.

Mme Martine JEANNIN : C'est vrai qu'une jeune fille a proposé sa candidature aussi. Elle a écrit une lettre de motivation, elle a un DEUG en histoire de l'art archéologie, une licence en histoire de l'art et un master. Ce n'est pas tout à fait une étudiante puisqu'elle a terminé ses études. Elle a fait 5 ans au Canada, elle a étudié des œuvres d'art spoliées par les nazis. Puisque c'était ouvert à l'opposition, cette jeune fille s'est proposée.

M. Jean ROSSELOT : Pascal BRUNET, je le connais de réputation. Quant à Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, votre esprit d'ouverture c'est bien mais on a assisté ensemble à une conférence ...

M. LE MAIRE : Remarquable.

M. Jean ROSSELOT : ... dudit Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, je ne vous le fais pas dire, remarquable absolument, et il allie à une très grande connaissance de l'art -il a rencontré beaucoup de créateurs dont on connaît, nous, les noms seulement- une véritable profession d'expertise du coût, du prix et ce n'est pas inintéressant d'avoir quelqu'un qui connaît en même temps que la valeur artistique le prix.

Franchement, qu'est-ce qui vous empêche Monsieur le Maire de prendre les deux ?

M. LE MAIRE : Vous m'avez posé la question, je ne suis pas d'accord de retenir les deux ; j'attire de plus votre attention sur le fait qu'une personne est rémunérée par la Ville, par l'Office de Tourisme donc ça peut poser problème. Il n'y a pas de personnes qui ne seraient pas dignes d'être là, ce n'est pas cela mais il faut en choisir un. On va faire un vote à mains levées, ce n'est pas une affaire...

M. Jean ROSSELOT : Vous ne m'avez toujours pas répondu, pourquoi pas les deux, qu'est-ce qui empêche ?

M. LE MAIRE : Pourquoi pas les trois aussi ?

M. Yves-Michel DAHOUI : Monsieur ROSSELOT, pourquoi pas trois, pourquoi pas dix ce n'est pas le problème. On a souhaité qu'il y ait un comité d'experts mais il faut aussi préserver par rapport aux origines, aux sensibilités de chacun un certain équilibre. Il y a déjà dans ce comité d'experts des gens de sensibilités différentes, il faut qu'on garde quand même un peu de cohérence. Après il peut en avoir 3 ou 12 de plus. En même temps un comité d'experts ne doit quand même pas être pléthorique si on veut travailler de manière efficace. Mais je n'ai pas d'exclusive à l'égard de quiconque très franchement. La proposition faite à l'assemblée générale qui me paraît être un signe d'ouverture mais même là vous mettre d'accord éventuellement sur un nom, ça pose des difficultés. M. RENOUD-GRAPPIN me paraît complètement adapté parce que je crois qu'il a quand même une qualité d'expertise qui lui est reconnue dans cette ville et que ça ne peut être que bénéfique pour ce comité d'experts.

M. LE MAIRE : On va voter. Que ceux qui sont pour la candidature de M. RENOUD-GRAPPIN lèvent la main ? 33. Pour M. Pascal BRUNET ? 3. Mme Aurélie COUSIN ? 3. Ce sera donc M. RENOUD-GRAPPIN ce qui ne veut pas dire que les deux autres ne sont pas des personnes de qualité. Vous vous seriez mis d'accord quand même, cela aurait été mieux».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'adopter les propositions du Rapporteur et par vote à main levée (33 pour), désigne M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN en tant qu'expert proposé par l'opposition municipale au comité d'experts.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.